# Département de la Dordogne

# DOSSIER D'INVENTAIRE PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GÉNÉRAL Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne (C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE Fédération des Aînés ruraux de la Dordogne (Association loi de 1901)



**Arrondissement: Bergerac** 

**Canton**: Issigeac

Commune : saint-Léon d'Issigeac

Lieu-dit : le bourg

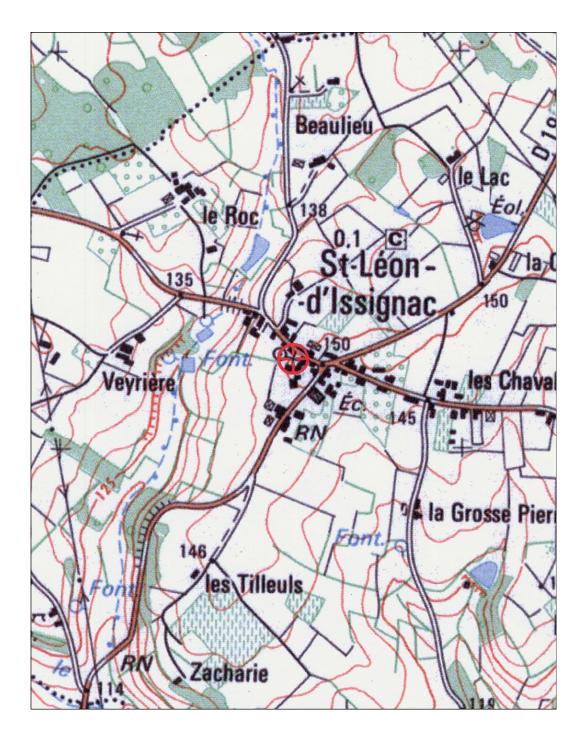
Édifice : puits communal n°1 DOSSIER n°3 (nouvelle série)

# LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE Cartes IGN - extrait du CD 24 Sud

Longitude (référée au méridien international) : 0° 41' 25,0"

**Latitude Nord : 44° 43' 13,1"** 

Altitude: 148 m



Échelle: 1/10 000

### LOCALISATION CADASTRALE

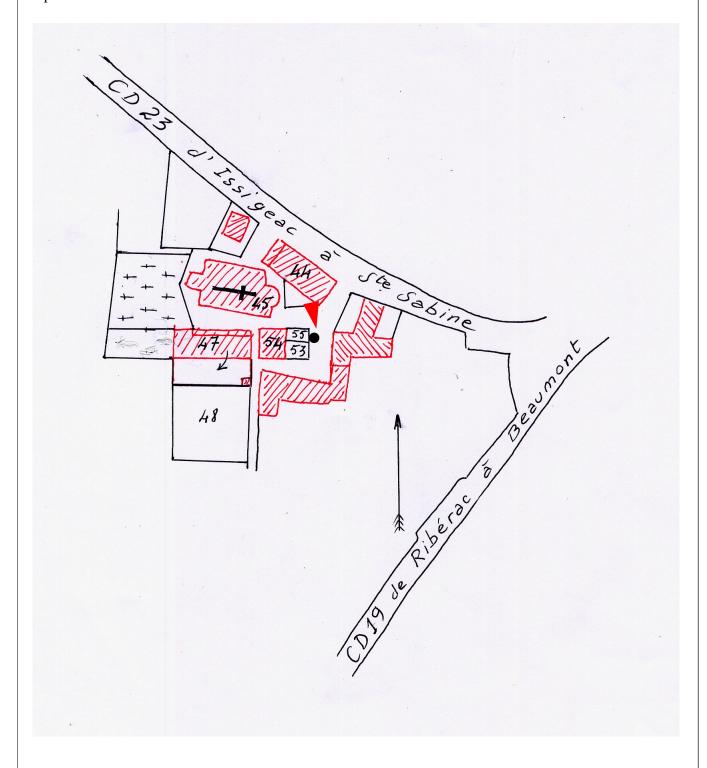
Cadastre révisé en : 1933 à jour en : 1987 conforme en 2002

Échelle : 1/1250 Section : B

Feuille n°1

Parcelle non numérotée Nature : place publique

Propriétaire : la commune



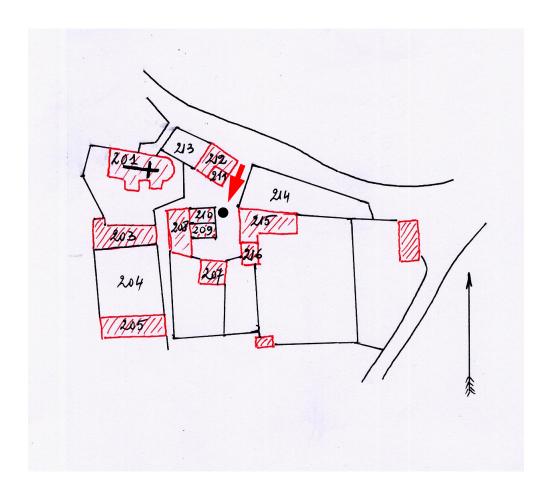
### LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 1823

Échelle : 1/1250 Section : B Feuille n°1

Parcelle non numérotée Nature : place publique

Propriétaire (si la parcelle est du domaine privé, donner, dans toute la mesure du possible, la succession chronologique des propriétaires) : la commune

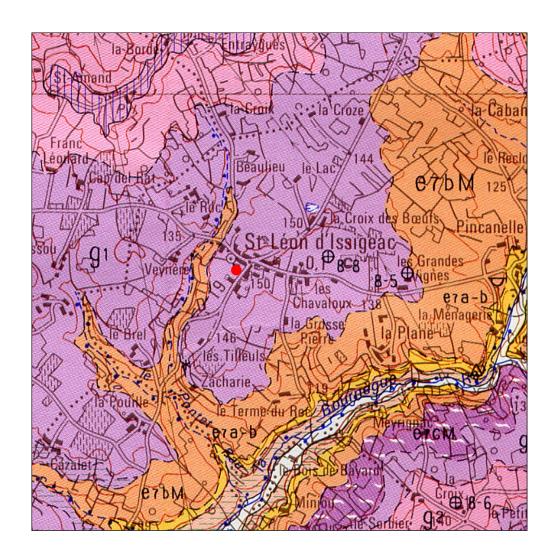


#### **ENVIRONNEMENT**

Carte géologique (B.R.G.M.) n°830 dite

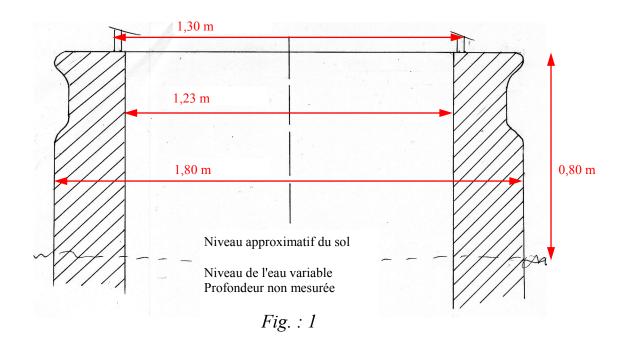
Échelle : 1/25 000

dite EYMET



Nature du sol et particularités paysagères Puits foré en bordure d'une placette sur un sous-sol de calcaire de Castillon (g1). Sol goudronné.

### **DESCRIPTIF GRAPHIQUE**



## Légendes des figures

Fig. : 1) Coupe verticale axiale de la maçonnerie (échelle arbitraire)

Fig. : 2) Élévation du support nord (échelle 1/5)

- A) charpente. Fer carré de 22x22 mm
- B) barre d'étai de section carrée de 15x15 mm
- C) planches de couverture (longueur : 1,50 m ; largeur : 23 cm ; épaisseur : 2 cm)
- D) pièce en bois servant de support à l'axe du treuil
- E) barre de fer servant d'appui au support en bois (section carrée 15x15 mm)

Le support sud est identique au précédent à deux détails près : la barre B est absente, la section de E est rectangulaire (25x20 mm).

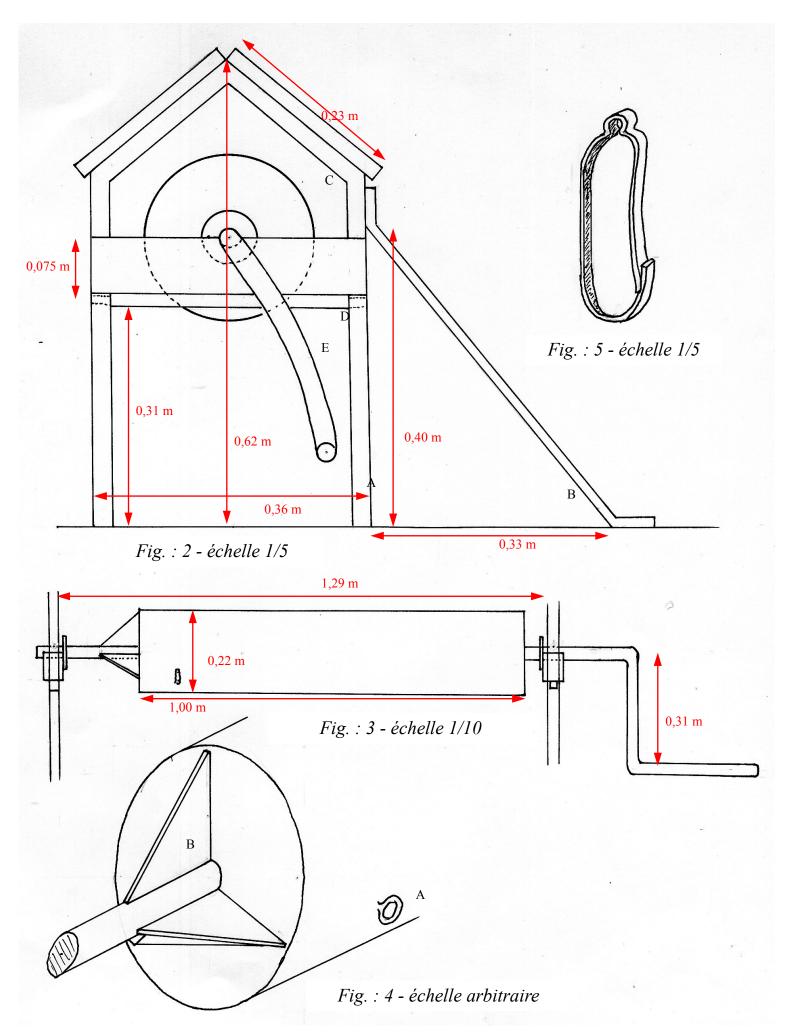
Fig. : 3) vue du treuil (échelle 1/10)

Fig. : 4) vue perspective de l'extrémité sud

- A) anneau d'attache du cable
- B) l'une des trois plaques (triangulaires rectangles isocèles) de rigidification

Fig. : 5) vue perspective du crochet (échelle 1/5)

Pour des raisons de sécurité, le puits est fermé par une plaque carrée (1,28 m de côté) constituée d'un cadre carré en fer (cornières) supportant des plaques d'éverite, dans laquelle on a aménagé une trappe curieusement placée dans un angle (voir photographie).



**DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE**Les photographies ont été prises en mars 2004 avant le remplacement des planches de couverture.





Vue du sud-est vue du nord est



Vue du treuil et de la plaque de fermeture

#### HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

#### Partage de la place publique

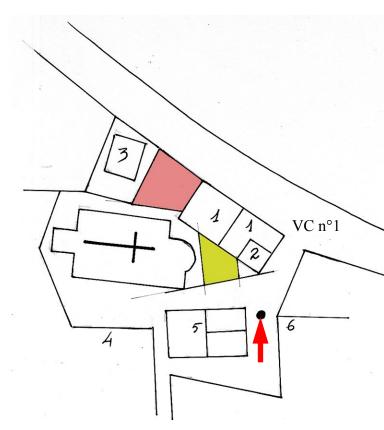
On ne connaît pas la date du forage de ce puits communal, mais, compte tenu de son état d'usure, on peut penser qu'il est à la disposition des villageois depuis au moins un siècle et demi. L'espace public sur lequel il se trouve, réaménagé après la construction de la nouvelle église, a donné lieu en 1883 à un conflit qui fut résolu par un accord de partage. Les propriétaires riverains étaient alors,

en 1 : Pierre Pralong, cultivateur

en 2 : François Porte (il habitait Faurilles)

en 3 : Bru jeune

en 4 : la commune (presbytère) en 5 : Pierre Entraygue, forgeron en 6 : Antoine Conchou, cordonnier



Le seul contestataire était Pralong comme l'atteste une délibération du 20 février 1882 au cours de laquelle le maire : ["...] expose qu'il existe derrière l'église au midi de la maison du sieur Pralong Pierre, située dans le bourg de St-Léon, une petite place dont le sieur Pralong et la commune revendiquent la possession, le premier comme en disposant depuis très longtemps et y ayant même fait construire une étable, la seconde, comme figurant sur le plan cadastral de la commune au nombre des places publiques ne payant pas d'impôts."

Un an après, on décida de s'entendre et de partager les lieux selon un plan qui ne nous est pas parvenu, mais qu'il est possible de reconstituer. Sur ce plan, la partie attribuée à Pralong est en jaune, la partie en "copropriété" en rose, le domaine public exclusif en blanc.

Il reste aujourd'hui trace de ce partage, la propriété Pralong ayant été prolongée jusqu'à l'angle de la maison Porte, ce qui a donné une parcelle triangulaire sur le ca-

dastre actuel. Par contre la partie en commun est depuis retournée dans le domaine public.

Sur cet emplacement commun, les parties s'interdisaient d'y planter des d'arbres, creuser des abreuvoirs, élever des constructions ; mais Pralong se réservait le droit d'y dépiquer ses récoltes, sans toutefois faire ce travail les jours de dimanche et de fêtes, foires et autres réunions locales.

Ce plan et le traité qui l'accompagnait furent jugés très avantageux par le Conseil, en ce sens qu'il dégageait l'église et cette situation est bien celle qui règne encore de nos jours.

(Registres des délibérations aux dates indiquées)

#### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**Antenne: Beaumont** 

Noms et prénoms des rédacteurs

Jean Darriné

Photographies: Thierry Heuzey

Dossier achevé le : avril 2005